

# Programme de Coopération Italie - France Maritime 2014-2020

---

## Présentation générale

Lesia Sargentini, Secrétariat Technique Conjoint

Evénements de concertation sur les appels à projets

*Toulon, 12 mai 2015*

*Nice, 13 mai 2015*

# Carte d'identité

## Qui?

5 régions en France et Italie: PACA, Corse, Ligurie, Toscane, Sardaigne

## Où?

Point de rencontre en Méditerranée des mers de Ligurie et Tyrrhénienne

## Combien?

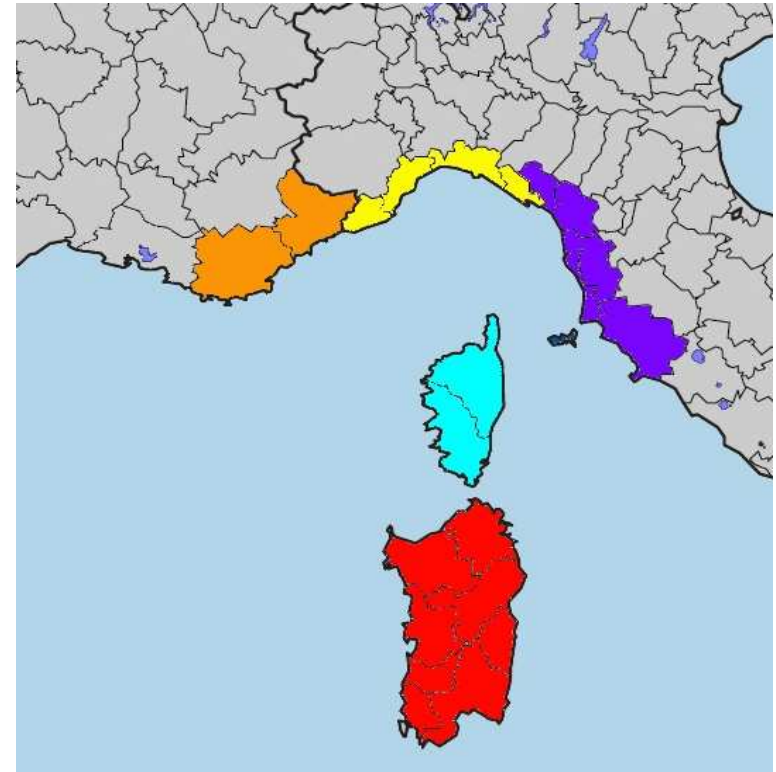
Plus de 6,5 millions d'habitants

## Comment?

Un Programme de Coopération transfrontalière avec une dotation totale de 199.649.898,00 € dont 169.702.411,00 € FEDER

## Signes particuliers

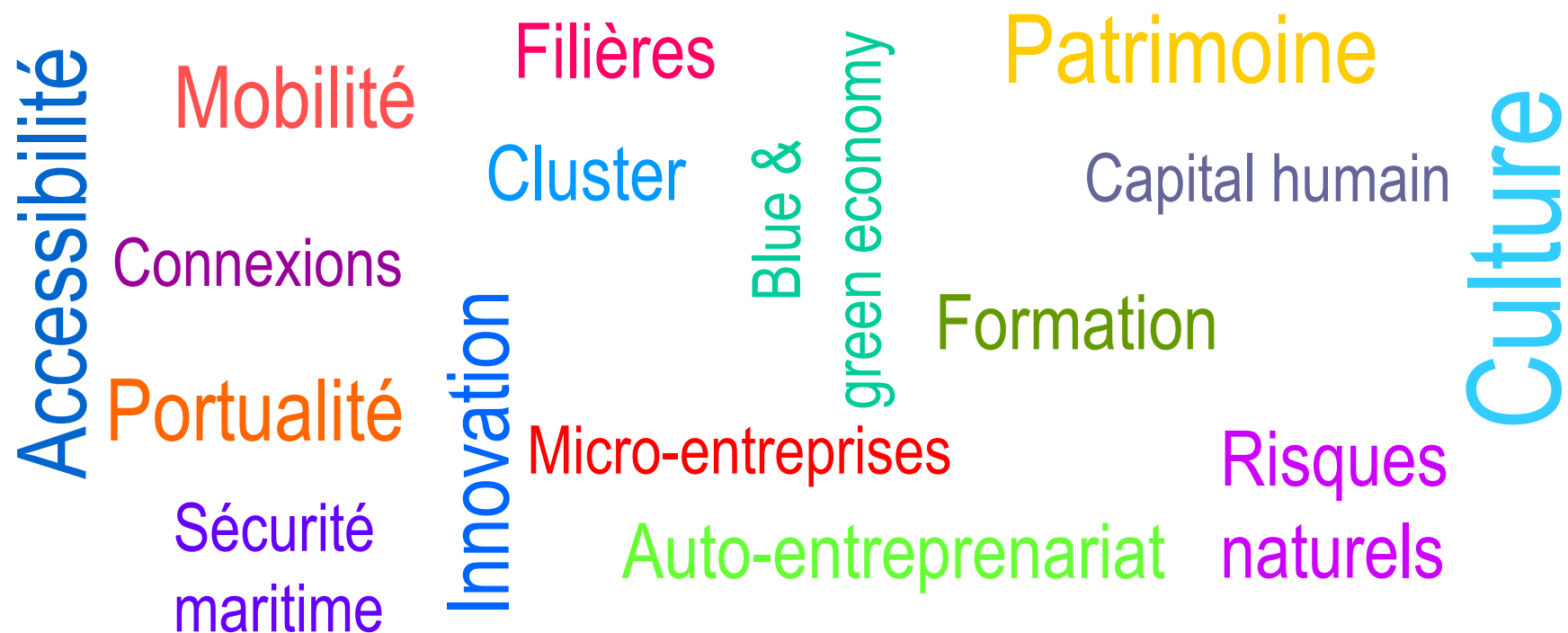
- Présenté le 22/09. Approbation officielle prévue en juin 2015!
- Bilingue: Italien & Français.
- Les deux départements français du Var et des Alpes-Maritimes sont les *new entry!*



## Que fera le Programme?

Le Programme Italie-France Maritime 2014-2020 fait partie des instruments de la politique de cohésion et se propose de répondre aux orientations générales de l'UE basées sur la stratégie UE 2020 pour une CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE caractérisée par des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.

La réponse que le Programme fournira à ces objectifs prend évidemment en considération les spécificités et les besoins des territoires de la zone transfrontalière.



# Que fera le Programme?

## 4 AXES PRIORITAIRES ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS

### Le PARI

Axe 1- Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières transfrontalières (OT 3), à travers la création et le renforcement des PME qui opèrent dans le nautisme / chantier naval, le tourisme innovant et durable, les biotechnologies et les énergies renouvelables bleues et vertes.

### Le POINT FORT

Axe 2- Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques (OT 5 & 6), à travers l'amélioration de la capacité des administrations publiques à promouvoir la prévention / gestion des risques, renforcer la sécurité en mer et le niveau de protection du patrimoine naturel et culturel.

### Le DEFI

Axe 3- Amélioration des connexions des territoires et de la durabilité des activités portuaires (OT 7), à travers l'augmentation de l'offre de transport, le développement de la multi-modalité et l'amélioration de la durabilité dans les ports.

### L'INVESTISSEMENT

Axe 4- Augmentation des opportunités de travail durable et de qualité et d'insertion par le biais de l'activité économique (OT 8), à travers le soutien à l'auto-entreprenariat, à la micro-entreprise, à l'entreprise de l'économie sociale et la fourniture de services conjoints pour le travail et la formation.

# Dotation financière

Axe prioritaire	Objectif thématique	Soutien de l'UE €	Contrepartie nationale €	Total €	Pourcentage %
1 - Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières transfrontalières	3 - Améliorer la compétitivité des PME	35.094.458	6.193.140	41.287.598	21%
2 - Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques	5 - Favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	44.665.674	7.882.179	52.547.853	49%
	6 - Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources	38.284.864	6.756.152	45.041.016	
3 - Amélioration des connexions des territoires et de la durabilité des activités portuaires	7 - Encourager le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseau essentielles	26.320.844	4.644.855	30.965.699	15%
4 - Augmentation des opportunités de travail durable et de qualité et d'insertion par le biais de l'activité économique	8 - Promouvoir l'emploi durable et de haute qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	15.154.426	2.674.311	17.828.737	9%
5 - Assistance technique		10.182.145	1.796.850	11.978.995	6%
<b>Total</b>		<b>169.702.411</b>	<b>29.947.487</b>	<b>199.649.898</b>	

## Axe 1

# Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières transfrontalières

### QUOI?

- **Aides** pour les actions de promotion / animation, pour l'acquisition de services de consulting pour les réseaux d'entreprises transfrontaliers et les investissements matériels et immatériels, pour la création de formes de coopération avancée pour l'innovation (cluster/ réseau)
- **Développement/renforcement** des services transfrontaliers d'accompagnement
- **Programmes de 'vouchers'** transfrontaliers pour l'embauche de chercheurs
- **Stratégies /plans d'action conjoints** des administrations locales
- **Développement d'instruments innovants** conjoints pour la promotion de l'offre touristique de la zone

### QUI?

PME et micro entreprises (en forme associée), ports de plaisance, universités, centres de recherche publics et privés, parcs scientifiques, pôles d'innovation, organismes publics qui œuvrent en faveur des entreprises, associations de catégorie ou de représentation publiques et privées

## Axe 2

# Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques

### QUOI?

- **Actions de gouvernance** pour renforcer les compétences des administrations publiques dans le domaine de l'adaptation aux risques, augmenter la sécurité de la navigation, promouvoir la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel, réduire l'impact des activités humaines liées à l'exploitation de la mer (plans d'actions conjoints de prévention ou valorisation, développement des dispositifs existants, harmonisation des procédures et des instruments)
- **Investissements** : systèmes conjoints d'alerte précoce et de surveillance des risques, services pour le contrôle de la sécurité de la navigation, pour l'amélioration de la qualité de l'eau de mer dans les zones portuaires en rapport à la gestion des déchets

### QUI?

Organismes publics et parapublics, administrations, autorités portuaires, gérants publics et privés des ports de plaisance, universités et centres de recherche, gérants des zones marines protégées, capitaineries de port

## Axe 3

# Amélioration des connexions des territoires et de la durabilité des activités portuaires

### QUOI?

- **Etudes conjointes** pour la réalisation de systèmes de transport multimodaux, la définition de modèles de réduction de la pollution acoustique, la réduction du niveau de soufre dans les ports commerciaux
- **Plans d'action** pour la gestion conjointe de services de transport multimodal entre les îles, la mise en œuvre de la Directive n. 2012/33/EU du 21 novembre 2012 sur la présence de soufre dans les combustibles marins
- **Investissements conjoints** pour la création de services innovants pour la mobilité transfrontalière (amélioration des infrastructures et des services des principaux nœuds portuaires notamment avec des plateformes intégrées- ICT)
- **Investissements immatériels/ matériels** pour la gestion du trafic commun (source de pollution acoustique), pour réduire et contrôler la pollution acoustique dans les ports commerciaux et les plateformes logistiques, pour développer l'utilisation des carburants maritimes à faible impact (GNL) dans les ports commerciaux

### QUI?

Organismes publics et parapublics, administrations, sociétés de transport (local/régional/ national ou international) publiques ou privées, autorités portuaires, centres de recherche publics ou privés, universités, entreprises, associations de catégorie, compagnies de navigation, capitaineries de port



## Axe 4

# Augmentation des opportunités de travail durable et de qualité et d'insertion par le biais de l'activité économique

### QUOI?

- **Instruments conjoints** comme des plateformes de services communs pour la création d'emplois au sein des entreprises individuelles ou micro, des services conjoints transfrontaliers dans les agences pour l'emploi, des dispositifs *e-learning* au sein des filières prioritaires et l'économie sociale
- **Plans d'action conjoints** pour le renforcement des acteurs de l'insertion sociale à travers l'activité économique
- **Accords transfrontaliers** pour les politiques du travail, la mobilité des travailleurs et le développement d'opportunités d'emploi
- **Actions transfrontalières** de formation conjointe

### QUI?

Entreprises micro et individuelles, services pour l'emploi, centres de formation, organismes publics, associations de catégorie et des métiers, chambres de commerce et d'industrie, syndicats professionnels, associations de l'économie sociale, organismes de formation et d'insertion

## Axe 5

### Assistance technique

#### QUOI?

- Réduction de la charge administrative des bénéficiaires à travers l'amélioration du système de gestion en ligne, notamment en introduisant des fonctionnalités automatiques et des formulaires pré-remplis
- Réduction des délais du circuit financier
- Mise en place d'avances de la part FEDER
- Mise en œuvre d'actions ciblées d'information / formation et de soutien à destination des bénéficiaires et des responsables de contrôle

## La Gouvernance du futur Programme

- AG: Région Toscane
- Le Comité de Suivi sera composé comme suit:
  - Jusqu'à 5 membres pour chaque région dont au moins 1 représentant l'échelle départementale. Les autres membres pourront être identifiés parmi: les associations de communes; le partenariat économique et social; les services «environnement» à l'échelle régionale/départementale
  - Un représentant pour chaque Etat membre
  - A titre consultatif: Commission européenne, Autorité environnementale (pour chaque Etat membre), Représentant pour l'égalité des chances (pour chaque Etat membre), référents des Programmes régionaux, représentants des GECT, AG, AC, AA, SC.
- Un référent chargé d'effectuer des activités de diffusion, recueil d'informations et soutien auprès des bénéficiaires et partenaires sera présent dans chaque région.
- Conformément au Code de Conduite sur le Partenariat, des modalités innovantes de gouvernance seront proposées notamment par le biais de plateformes collaboratives capables de mobiliser le partenariat élargi et de favoriser une consultation permanente.

## **Contacts**

[www.maritimeit-fr.net](http://www.maritimeit-fr.net)

[www.facebook.com/maritime.marittimo](https://www.facebook.com/maritime.marittimo)

**Pour tout renseignement**

**[marittimo1420@regione.toscana.it](mailto:marittimo1420@regione.toscana.it)**